

Immaculée. « François, lui dit le Fils de Dieu, pourquoi ne rends-tu pas à ma Mère le tribut d'hommages que tu lui as promis ? » François, comprenant qu'il s'agissait des âmes que devait sanctifier la grande indulgence de la Portioncule, lui répondit avec l'accent d'une confiance toute filiale : « O Dieu trois fois saint, souverain Maître de l'univers et Sauveur du genre humain, daignez, dans votre infinie miséricorde et pour l'amour de votre glorieuse Mère, déterminer le jour de l'indulgence plénière dont vous avez enrichi ce saint lieu. — Je veux que le pardon s'ouvre aux vêpres du 1^{er} août, et qu'il ne se ferme qu'aux vêpres du lendemain. — Mais, Seigneur, comment les hommes ajouteront-ils foi à mes paroles ? — Ne crains rien, va trouver de nouveau celui qui est mon Vicaire sur la terre, afin qu'il publie lui-même cette indulgence. — Mais, Seigneur, quelle confiance votre Vicaire pourra-t-il avoir en un pauvre pécheur comme moi ? — Prends avec toi quelques-uns de tes compagnons qui ont entendu ma voix, emporte quelques-unes de ces roses miraculeuses, et va ; ma grâce fera le reste. » Dans ce mystérieux colloque entre le Créateur et sa créature, un don ineffable venait d'être fait à la terre ; les chœurs angéliques entonnèrent le *Te Deum* en actions de grâces, et la vision disparut.

Dès le lendemain, le Bienheureux partait pour Rome, accompagné des trois frères qui avaient été témoins auriculaires du prodige : Pierre Cattani, Bernard de Quintavalle et Ange de Riéti. Introduit au palais de Latran devant le Pape et les cardinaux assemblés, il raconta naïvement sa merveilleuse vision, et présenta son bouquet de fleurs, trois roses blanches et trois roses rouges, comme un témoignage irrécusable de sa véracité. Honorius, considérant ces fleurs si belles, si fraîches, si parfumées (on était au cœur de l'hiver), et admirant plus encore la sainteté de François, accueillit favorablement sa requête. Il fixa la grande indulgence au 2 août, et manda aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Foligno, de Nocera, de Spolète et de Gubbio, de la promulguer solennellement en la fête de saint Pierre-aux-Liens.



1^o QUES
générale l'e
sur l'indul

RÉPONS
porte indifi
ment sur le
ne somme
comprise).

Nous n'
l'indulgenc
cette indul
qu'aucune

Mais en
priviligée ?

Ici il no
concession
la Revue v
des Fiorett
y lirez le fa

Cette co
elle seule p
ce de la Po

Il n'y a p
au fond, c
plénière de
la contriti
Portioncule

Mais les
gence de l
indulgence
et plus effi

(1) Dans le
en donne éga

(2) Cfr not